

Le 6 novembre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Doctolib va faire appel de la décision de l'Autorité de la concurrence**

**L'Autorité de la concurrence a rendu une décision assortie d'une amende de 4,6 millions d'euros à l'encontre de Doctolib, à l'issue d'une procédure entamée en 2019 par Cegedim, un concurrent historique du secteur du logiciel de gestion pour les soignants. Doctolib va faire appel.**

Doctolib va faire appel de la décision de l'Autorité de la concurrence.

Conséquence **d'une plainte vieille de 2019**, cette décision présente une lecture erronée de notre activité, et de notre secteur.

**Doctolib n'est en aucun cas en position dominante.** Malgré notre fort usage par le grand public, **Doctolib est un acteur récent dans le secteur des logiciels pour les soignants** (3 fois plus petit que nos concurrents européens) et n'équipe aujourd'hui que 30 % des soignants français (10 % en 2019 au moment de la plainte).

Nous avons bousculé un marché endormi et verrouillé depuis 30 ans. Notre seul et unique objectif depuis le premier jour est de développer des solutions fiables, sécurisées et sans engagement, qui facilitent la pratique quotidienne des soignants et contribuent à rendre les patients en meilleure santé.

La décision se fonde étonnamment sur l'acquisition par Doctolib d'une petite start-up (*Mon Docteur*) en 2018, qui équipait 2 % des soignants au moment du rachat. Cette opération de croissance externe visant à regrouper deux PME pour innover plus rapidement est d'une banalité absolue dans la vie d'une entreprise.

En outre, la décision remet en cause le lien entre la téléconsultation et le reste du logiciel Doctolib, alors que la déconnecter aboutirait à des difficultés conséquentes pour le suivi des patients et l'activité quotidienne des soignants. C'est cette connexion qui permet l'accès au dossier patient, le partage d'ordonnance et la facturation.

Elle s'appuie enfin sur l'existence passée d'une clause d'exclusivité il y a 11 ans, qui était présente seulement pour prévenir un mauvais usage de notre logiciel par les soignants.

**Nous sommes confiants et nous abordons sereinement la suite de la procédure**, qui permettra d'obtenir une décision juste en appel.

Contact : [presse@doctolib.com](mailto:presse@doctolib.com)



### **À propos de Doctolib**

Depuis 2013, Doctolib transforme le secteur de la santé pour 400 000 soignants et 80 millions de patients à travers l'Europe. Grâce à une suite logicielle innovante, Doctolib simplifie le travail des praticiens et propose des solutions cliniques avancées, parmi lesquelles le dossier numérique du patient, l'aide au diagnostic et la gestion des prescriptions, ainsi que des solutions de gestion de la patientèle pour l'agenda, la téléconsultation et l'optimisation du cabinet. Pour les patients, Doctolib est un partenaire de santé qui les aide à accéder aux soins de manière simple, sécurisée et proactive. Avec une équipe de 2 900 salariés répartis dans plus de 30 villes, Doctolib façonne l'avenir du cabinet médical grâce à des technologies de pointe.